

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 25 avril 2025

N° CP-2025-3-5-4

N° **applicatif** 11790

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction santé, prévention, PMI

PARTICIPATION FINANCIÈRE EN FAVEUR DES DIX CENTRES DE SANTE SEXUELLE EXTERNALISÉS ET DES CONSULTATIONS PRE ET POSTNATALES DE PMI AUX HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG POUR L'ANNEE 2025

Résumé : Pour l'année 2025, il est proposé d'accorder une participation financière de 833 500 € en autorisation d'engagement (AE) pour assurer le fonctionnement des dix Centres de Santé Sexuelle (CSS) externalisés aux hôpitaux, ainsi que 24 500 € en AE pour l'organisation de consultations prénatales et postnatales de PMI aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)

L'article L2112-2 du Code de la Santé Publique précise que la promotion de la santé sexuelle est une mission obligatoire du Président du Conseil Départemental. Cette mission peut être exercée en régie directe ou par voie de convention avec d'autres collectivités publiques ou des personnes morales de droit privé à but non lucratif selon l'article L2112- 4 du même code.

Le dispositif de prévention de la Collectivité européenne d'Alsace dans le domaine de la santé sexuelle s'articule autour de quatorze Centres de Santé Sexuelle (CSS) répartis sur toute l'Alsace. Dix CSS sont externalisés, aux hôpitaux publics ayant une maternité ou un Centre périnatal de proximité (CPP). Ces CSS externalisés font l'objet d'une contractualisation.

Dans le cadre de l'article L2112-2 précité, le Président de la Collectivité européenne d'Alsace est également tenu d'organiser des consultations prénatales et postnatales à destination des femmes enceintes, notamment les plus vulnérables sur le plan médico-psycho-social.

Aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, les sages-femmes de PMI proposent des consultations médicales pré et postnatales au sein des unités de consultations externes hospitalières. La Collectivité européenne d'Alsace a contractualisé avec les HUS pour l'organisation de ces consultations de PMI et l'utilisation des locaux, du plateau technique et des ressources de secrétariat du pôle femme mère enfant.

1. Les Centres de Santé Sexuelle Externalisés

Les Centres de Santé Sexuelle (CSS) réalisent un travail de prévention essentiel auprès des futurs parents. Ils facilitent l'accès à la contraception, notamment auprès des jeunes, et contribuent à la prévention des grossesses non désirées, pour permettre, à

terme, l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

Le dispositif de prévention de la Collectivité européenne d'Alsace s'articule autour de 14 CSS répartis sur toute l'Alsace. Trois CSS sont des centres internes à la PMI. Deux d'entre eux relèvent directement de la Collectivité européenne d'Alsace : Colmar Messimy et Mulhouse Fonderie et un indirectement par délégation à la Ville de Strasbourg : le CSS du Neuhof.

Les autres CSS ont fait l'objet d'une contractualisation : dix CSS sont adossés aux Centres Hospitaliers de MULHOUSE, ALTKIRCH, THANN, GUEBWILLER, COLMAR, SELESTAT, STRASBOURG, HAGUENAU, SAVERNE et WISSEMBOURG.

Des conventions conclues en 2023 définissent les modalités de fonctionnement et de financement de ces dix CSS et fixent les temps de travail des professionnels (médecins, sages-femmes, psychologues, assistantes sociales, conseillères conjugales et secrétaires) affectés aux différentes missions.

Les centres développent des actions relatives à l'information individuelle sur la contraception et sur les problèmes de santé liés à la sexualité, des consultations médicales, des remises de contraceptifs aux mineures et personnes non assurées sociales et des entretiens nécessaires à l'accompagnement des femmes qui sollicitent une Interruption Volontaire de Grossesse (IVG). Près de 5 000 consultations médicales, souvent complexes, et plus de 4 000 entretiens individuels sont réalisées chaque année dans nos Centres de Santé Sexuelle.

En parallèle, les actions de prévention à l'extérieur des centres ont largement été développées sous forme de séances d'informations collectives auprès des jeunes en établissements scolaires, notamment dans les collèges, et en établissements extrascolaires. Près de 25 000 élèves alsaciens bénéficient chaque année de ces interventions. Ces actions de prévention, réalisés par les professionnels qui accueillent au quotidien les jeunes dans leur centre, sont le cœur du travail en réseau avec les établissements scolaires et lieux de vie des jeunes.

La participation de la Collectivité au profit des dix Centres de Santé Sexuelle adossés à des centres hospitaliers nécessite des crédits d'un montant total de 833 500 €.

Ces crédits sont répartis entre chaque bénéficiaire, selon le détail précisé en annexe jointe au présent rapport.

2. Les consultations pré et postnatales de PMI aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace est tenu d'organiser des consultations prénatales et postnatales à destination des femmes enceintes, notamment les plus vulnérables sur le plan médico-psycho-social.

Le service Périnatalité et Planification familiale de la PMI met en place ces consultations, notamment dans les centres de consultations médicales de grossesse des sages-femmes et médecins de PMI, dans les trois grandes villes de la collectivité : Strasbourg, Mulhouse et Colmar. A Mulhouse et Colmar il s'agit de centres internes à la PMI.

A Strasbourg, une collaboration avec les HUS permet d'organiser des séances de consultations médicales pré- et postnatales de nos sages-femmes au sein des services de maternité des hôpitaux universitaires.

Une convention conclue le 18 octobre 2023 définit les modalités de fonctionnement et de financement des séances de consultations médicales organisées par les personnels

de PMI au sein des HUS. Les HUS mettent à disposition de la Collectivité européenne d'Alsace des locaux adaptés, le plateau technique médical et paramédical ainsi que les personnels administratifs et soutiens logistiques nécessaires au bon déroulement de ces consultations prénatales et postnatales. Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg dédient notamment une secrétaire médicale pour sécuriser le parcours des patientes.

En moyenne sur les 3 dernières années, plus de 50 séances de consultations médicales ont été proposés et plus de 70 femmes enceintes ont pu en bénéficier.

Il est proposé de prévoir une participation financière de 24 500 € en AE, répartie comme suit : 22 050 € en 2025 et 2 450 € en 2026, après réception des bilans annuels, pour les consultations pré et postnatales organisées par les personnels de PMI aux HUS.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les participations financières nécessaires au fonctionnement des dix Centres de Santé Sexuelle externalisés au titre de l'année 2025, soit les dix Centres de Santé Sexuelle rattachés aux Centres hospitaliers de MULHOUSE, ALTKIRCH, THANN, GUEBWILLER, COLMAR, SELESTAT, STRASBOURG, HAGUENAU, SAVERNE et WISSEMBOURG, pour un montant total de 833 500 € en autorisation d'engagement (AE) après réception des bilans annuels, selon le détail précisé en annexe jointe au présent rapport,
- D'accorder aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS), au titre de l'exercice 2025, une participation financière d'un montant de 24 500 € en AE, pour les consultations prénatales et postnatales réalisées par les personnels du service départemental de Protection Maternelle et Infantile dans les locaux des HUS, avec plateau technique médical et paramédical, personnels administratifs et soutien logistique,
- De préciser que ces participations seront versées semestriellement :
 - 50 % au premier semestre 2025,
 - 40 % au second semestre 2025.

Le solde de 10 % sera versé l'année suivante, soit en 2026, en fonction du bilan certifié fourni par le bénéficiaire.

En cas de versement excédentaire, un titre de recettes sera émis à l'encontre des centres hospitaliers concernés, le cas échéant.

- D'acter que les crédits et AE concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes sur le Budget primitif 2025 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	AE 2025	CP 2025
P112	P112O001	P112E07	T16	(2463) 65-6568-411	833 500 €	750 150 €
P112	P112O002	P112E07	T06	(754) 65-6568-411	24 500 €	22 050 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.